

29 février 2020 - [Compte-rendu](#)

Compte-rendu du Conseil des ministres du 29 février 2020 consacré au coronavirus COVID-19.

[Télécharger le .pdf](#)
COMMUNICATION

Le COVID-19

Le ministre des solidarités et de la santé a présenté une communication sur le COVID-19.

A 13 heures aujourd'hui, 73 cas ont été recensés sur le territoire, ce qui représente 59 nouveaux cas en plus des 12 guéris et des deux décedés.

Cette crise comporte trois stades et chaque stade appelle des réponses différentes. La France a franchi le stade 2 du plan de prévention et de gestion défini par les autorités. Le virus commence à circuler dans certaines parties du territoire national. Il est en particulier concentré sur deux « clusters » :

- Le premier « cluster » se trouve dans l'Oise, et en particulier sur les communes de Creil, Crepy-en-Valois, Vaumoise, Lamorlaye et Lagny-le-Sec ;
- Le second « cluster » se trouve en Haute-Savoie, dans la commune de La Balme.

Dans ce stade 2, l'objectif des pouvoirs publics est de limiter la diffusion du virus et d'empêcher ou, tout du moins, de retarder aussi longtemps que possible le passage au stade 3, où le virus circulera largement dans la population. L'enjeu est de gagner du temps pour mieux se préparer et aussi, si possible, pour sortir de l'épidémie de grippe, afin que les deux événements ne se télescopent pas.

Le passage du stade 1 au stade 2 implique une adaptation du plan d'actions.

Certaines mesures, propres au stade 1, n'ont plus de raison d'être

Le virus ne vient plus seulement de Chine et d'Italie. Il n'y a plus de raison de confiner des personnes revenant de zones qui avaient été classées comme orange. A ce titre :

- Les voyages non nécessaires continuent d'être déconseillés ;
- Les contraintes qui ne se justifient plus peuvent être levées. En particulier, les élèves en retour de Lombardie et de Venétie vont pouvoir retourner à l'école.

En revanche, certaines mesures plus contraignantes ont été décidées pour les « clusters »

Dans l'Oise :

Tous les rassemblements collectifs vont être interdits jusqu'à nouvel ordre ;

Dans les cinq communes de l'Oise mentionnées et qui sont plus particulièrement touchées, les établissements scolaires qui comptent des cas contacts et qui présentent donc un risque plus élevé ne rouvriront pas lundi ; il sera proposé aux parents une démarche d'évaluation qui permettra de décider qui tester. En fonction de ces

investigations, les autorités décideront quels établissements inclure dans cette démarche et n'hésiteront pas à fermer des établissements, si nécessaire ;

Toujours dans ces cinq communes particulièrement concernées, il est recommandé aux habitants de limiter leurs déplacements : ils peuvent se déplacer pour se nourrir, pour faire leurs courses, mais ils ne doivent pas se rendre à des rassemblements, ils doivent renoncer aux déplacements inutiles et, si possible recourir au télétravail plutôt que d'aller travailler. Comme sur le reste du territoire, la vigilance est nécessaire si des personnes présentent des symptômes.

Les mêmes mesures sont applicables dans la commune de La Balme en Haute-Savoie.

Pour le reste du territoire national, une série de mesures raisonnables mais plus contraignantes ont été arrêtées

Il convient d'abord de rappeler les mesures de prévention qui sont efficaces au quotidien (se laver les mains très régulièrement, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, rester chez soi quand on est malade).

Il est rappelé que personne n'a besoin de porter un masque si un médecin ne demande pas d'en porter. Se précipiter sur les pharmacies pour demander un masque peut créer une pénurie. Des instructions vont être données aux pharmacies de ne pas délivrer de masque, sauf sur indication.

Enfin, toujours avec l'objectif de limiter la diffusion du virus par le brassage des populations, le Gouvernement a décidé d'adopter une politique de prévention plus stricte en matière de rassemblements. Dans les « clusters », dans l'Oise et à La Balme, tous les rassemblements seront interdits jusqu'à nouvel ordre.

Sur le reste du territoire national, tous les rassemblements de plus de 5 000 personnes en milieu confiné seront annulés et les préfets recevront des indications pour annuler également, en lien avec les maires, les rassemblements, y compris en milieu ouvert, quand ils conduisent à des mélanges avec des personnes issues de zones où le virus circule possiblement.

A ce titre, par exemple, en lien avec le maire de Paris et le maire de Cannes, seront annulés le semi-marathon de Paris prévu dimanche 1er mars, ainsi que le salon « MIPIM » à Cannes prévu du 10 au 13 mars. Le Carnaval d'Annecy, prévu du 6 au 8 mars, sera également annulé.

Ces mesures sont provisoires et seront sans doute appelées à évoluer.

Le Président de la République a rappelé la nécessaire coordination au niveau européen. En début de semaine, une nouvelle réunion des ministres de la Santé fera un point sur les pratiques et les mesures communes. Il est enfin recommandé de suivre les conseils aux voyageurs du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, en évitant quand cela est possible les zones hors de l'Union européenne et les zones « clusters » à l'intérieur de l'Union européenne.